

# DOSSIER D'INSCRIPTION ANNÉE 2026/2027

Nom et Prénom de l'élève

Date de Naissance

Niveau scolaire et école  
fréquentée à la rentrée

Nom du responsable légal

Adresse postale

Adresse mail

Téléphones

Parent 1 :

Parent 2 :

Elève :

Un accompagnement spécifique est-il nécessaire pour votre enfant ou vous même ? .....

**Droit à l'image\***

J'autorise

Je refuse

*\*Dans le cadre de nos activités pédagogiques, nous souhaitons mettre en avant les concerts organisés par l'École de Musique. Autorisez vous la Ville à diffuser les photos/vidéos où vous et/ou votre enfant apparaissez ?*

J'autorise mon enfant à repartir  
seul après les cours

Je refuse

J'autorise mon enfant à être pris  
en charge par l'École de Musique  
pendant les transferts pour les  
représentations

Je refuse

## CURSUS MUSICAL

<b>Jardin musical</b> (pour les enfants scolarisés en moyenne et grande section)	<input type="checkbox"/>	<b>Eveil musical</b> (pour les enfants scolarisés en CP)	<input type="checkbox"/>	<b>Formation musicale (FM)</b> (Obligatoire dès le CE1 avec l'instrument)	<input type="checkbox"/>	<b>Formation musicale (FM) adultes</b> (Si non débutant, précisez le niveau) .....	<input type="checkbox"/>	<b>Sans Formation musicale (FM)</b> (Cursus terminé)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	---	--------------------------	--	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------

## Instrument pratiqué(s) ou souhaité(s) : A partir du CE1

Choix 1

Choix 2

Location d'instruments

Oui

Non

## Pratiques collectives

### Obligatoires

La pratique collective est obligatoire dès la 1ère année du cycle 1 de formation musicale: 1C1 et 1C2

A partir du niveau 1C3 de FM, intégration d'un orchestre à cordes ou à vent ou d'un atelier (musique de chambre, musiques actuelles...)

### Facultatifs

<b>Atelier jazz</b> (dès le 2nd cycle)	<input type="checkbox"/>	<b>Atelier musiques actuelles</b> (dès le 2nd cycle)	<input type="checkbox"/>	<b>Culture musicale</b> (dès le 2nd cycle)	<input type="checkbox"/>
---	--------------------------	---	--------------------------	---	--------------------------

J'atteste de l'exactitude des renseignements fournis.

La responsabilité du personnel enseignant est limitée aux horaires de cours, à la condition que l'élève se soit présenté à l'heure prévue.

Date et signature :

Lu et approuvé



A compter du 1er octobre 2026, aucun remboursement ne sera effectué.  
Toute année commencée est due.

### Elèves Andrésiens de moins de 25 ans

QUOTIENT	0	501	778	1221	1651	2001	2301	2501
	500	777	1220	1650	2000	2300	2500	ET PLUS
1er élève	30€	52€	84€	115€	156€	170€	185€	200€
2ème élève	21€	37€	60€	80€	110€	125€	140€	150€

*Pour un élève ou un instrument supplémentaire, veuillez vous référer aux tarifs du 2ème élève.*

Location d'instrument : 50€

### Elèves Andrésiens de plus de 25 ans

QUOTIENT	0	501	778	1221	1651	2001	2301	2501
	500	777	1220	1650	2000	2300	2500	ET PLUS
1er élève	50€	84€	125€	156€	210€	225€	238€	250€
2ème élève	35€	58€	88€	110€	147€	158€	167€	175€

*Pour un élève ou un instrument supplémentaire, veuillez vous référer aux tarifs du 2ème élève.*

Location d'instrument : 100€

### Elèves non-Andrésiens

ÉLÈVES	INSCRIPTION	LOCATION INSTRUMENT
participant aux ensembles	290€	150€
ne participant pas aux ensembles	370€	180€

### Tarifs des ateliers :

- DE 25 ANS	+ DE 25 ANS	NON ANDRÉSIENS	ORCHESTRES SEULS
30€	60€	90€	10€

Droits d'accès annuels pour les associations musicales conventionnées : 10€

## DOSSIER D'INSCRIPTION

### ANNÉE 2026/2027

Date de dépôt du dossier, **29 juin au 3 juillet** et du **24 août au 31 août 2026** au **secrétariat** de l'École de Musique ou par mail : [ecole.musique@ville-saint-andre.fr](mailto:ecole.musique@ville-saint-andre.fr)

#### Attention :

L'École de Musique est fermée au public du **3 juillet au 23 août** !

#### Pièces à fournir pour l'inscription :

- Dossier dûment complété
- Justificatif de domicile (pour les Andrésiens)
- Attestation de quotient familial (pour les Andrésiens)  
(Ou avis d'imposition pour les "non prestataires cdf")

Une fois votre **inscription validée**, une facture vous sera envoyée pour que vous puissiez effectuer votre règlement.

L'élève (ou le responsable de l'élève mineur) **s'engage à participer aux enseignements obligatoires du cursus** : formation musicale, cours d'instrument et pratique collective, **ainsi qu'aux diverses manifestations de l'école de musique.**

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le site internet de la Ville.

*Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 réformée, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.  
Afin d'exercer ce droit nous vous invitons à nous contacter.*